



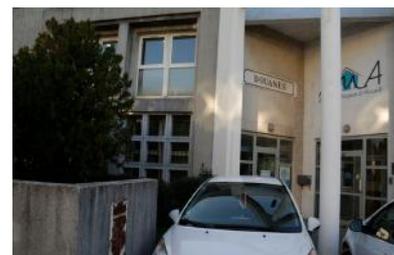
Le bulletin d'informations
de la section régionale
UNSA Provence



L'UNSA DOUANES de Provence, ses militants, les agents de la BSI d'Arles ont l'immense douleur et le déchirement de vous faire part du décès de la brigade d'Arles survenu en salle Derville de la caserne des douanes de Marseille lors du CTDI du 20 septembre 2018.

Transportée en soins palliatifs depuis le CTDI du 10 septembre et malgré les soins intensifs prodigués par les organisations syndicales, l'unité douanière aux résultats incontestables n'a pu être ranimée ce 20 septembre.

L'hommage funèbre pourra être rendu dans ses locaux insalubres durant 2 ans jusqu'au 20 septembre 2020, date de l'inhumation définitive dans le cimetière douanier français déjà abondamment garni par les politiciens qui se sont succédés à Bercy et François Mongin, Jérôme Fournel, Hélène Croquevieille et Rodolphe Gintz, Directeurs Généraux ainsi que leurs valets de service locaux JL Moret et Philippe Savary.



Les éléments complémentaires fournis lors de la séance du CT du 20 septembre

Suite aux questions de l'UNSA la semaine précédente, le DI a apporté les éléments suivants confirmés par la DG :

-Les mutations différées sont une mesure dérogatoire accordée aux agents des RR pour tenir compte de la fermeture échelonnée de celles-ci. Elle refuse de l'appliquer aux agents arlésiens.

-Les dates de mutations des 1^{er} septembre et 31 décembre s'appliquent aux agents réorganisés comme aux autres. Mais le Bureau A/2 pourra prendre en compte des demandes motivés. Le DI a précisé qu'il appuierait celles-ci.

-Le DI a indiqué que son homologue Montpelliérain affirme toujours que la fin des travaux est prévue pour fin 2019. Nîmes pouvant accueillir 6 agents dès le premier janvier 2019 !

Commentaire : *personne n'a demandé à y aller. Les travaux ne sont même pas encore inscrits au budget de la douane ! Canal se prend véritablement pour Numérobis qui construisait le temple de Cléopâtre en 3 mois.*

-En ce qui concerne les conjoints restructurés (question UNSA également), il y a un seul agent bénéficiaire de l'accompagnement social financier, à choisir entre époux !

Commentaire : *c'est proprement scandaleux !*

Toutes les OS ont à nouveau voté contre, le DI n'ayant pas changé une virgule à son projet destructeur.

Cotisations 2018			
ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	22	7	0€58
Agents Berkani/Pacte	27	9	0€75
AC	65	21	1€75
ACP 2ème classe	78	26	2€16
ACP 1ère classe	85	28	2€33
Contrôleur 2	89	30	2€50
Contrôleur 1	95	32	2€66
Contrôleur Principal	101	33	2€75
Inspecteur	117	39	3€25
IR3	127	42	3€66
IR2	132	44	3€58
IR1	137	46	3€83
IP1/IP2	144	48	4€
DSD2/DSD1	154	51	4€25
DI/DR/DF	175	58	4€83
Administrateur civil	218	74	6€16
RETRAITÉS			
Catégorie C	33	11	0€91
Catégorie B	40	13	1€08
Catégorie A	46	15	1€25

Section Régionale UNSA Douanes de Provence

Téléphone :- 06.01.76.18.18 – 06.29. 76. 15. 60

Courriel : roude.unsa@bbox.fr

INFOS PROVENCE est le bulletin d'information de la section régionale des douanes de
PROVENCE

Journal imprimé au local UNSA Douanes

Caserne des Douanes – Bâtiment A – 56 boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille